

INDEMNITE à allouer à M. BARBIER, spécialiste du modelage en plâtre

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Au cours de notre délibération du 30 Octobre écoulé, je vous disais que lors de mon passage à Tananarive, j'avais eu l'occasion de m'entretenir avec M. BARBIER spécialiste du modelage en plâtre.

Ce dernier m'avait affirmé pouvoir refaire le plafond du Grand Salon exactement dans le même style où il se trouvait avant sa démolition.

Un vote de principe est alors intervenu pour la venue de M. BARBIER à la Réunion.

Je vous demande aujourd'hui de bien vouloir m'autoriser à allouer à M. BARBIER spécialiste du modelage en plâtre, une indemnité de 50.000 F afin de lui permettre de payer les frais de son passage de Tananarive à la Réunion.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MAGE.

Approuvé
Paul Steiner le 28 septembre 1960
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Adopté à l'unanimité.
Signé: Gerde Bolotte